

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Décembre 2015

**Le quatre décembre deux mil quinze à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.**

Présents : MM. PALLUET. GILLET. TILOUCH. DUHEZ. BENATRE. PATIN. GAUDARD  
MMES LEBEAU. LAJUGIE

Absents : MM. BUHAGIAR. CHIZELLE.

Secrétaire de séance : M DUHEZ Didier

Après lecture et signature du compte-rendu de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

### → **INDEMNITES DU PERCEPTEUR**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité de conseil pour Monsieur Scarabello, receveur municipal, pour l'exercice 2015 s'élève à 231.48€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer l'indemnité de conseil à Monsieur Scarabello.

### → **PROPOSITION DE VŒU POUR UNE CLARAFICATION DE LA LOI**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à diverses situations ayant donné lieu à des tensions dans notre département et sur le territoire national, une modification de la loi précisant les modalités d'application de la loi 2010-1192 est nécessaire.

Afin d'en faciliter l'application, la loi devrait être rédigée de cette façon « nul ne peut dans l'espace et les lieux publics, porter une tenue à connotation religieuse ou politique, destinée à dissimuler même partiellement le visage, et plus particulièrement , les cheveux, les yeux, le nez, la bouche, le menton et les oreilles » pour que le slogan de l'Etat « la République se vit à visage découvert » prenne tout son sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre de demander à l'Assemblée Nationale et au Sénat de proposer une modification de la loi.

### → **DECISION DU MAIRE**

Joël PALLUET informe le conseil que le coût pour l'acquisition de la lame à neige est moins important que prévu et qu'un complément d'enveloppe de solidarité 2015 a été demandé au conseil départemental pour effectuer les travaux de changement de vantelles à l'église (devis de 3526.00€ HT) et acquérir du matériel (2530.00€ HT).

### → **VOIRIE 2016**

Monsieur Georges GILLET informe le conseil municipal des travaux de voirie à prévoir pour 2016 : quartier Des Verchères, ainsi que pour l'espace devant le local technique.

Le devis global est de 54 675€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le devis et décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire.

### → **SUBVENTIONS 2015**

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer pour cette année encore les subventions suivantes :

- CCAS de Maizilly.....	1000.00€
- Resto du Coeur.....	240.00€
- ADMR .....	240.00€
- Comité d'Entraide du Roannais.....	240.00€

**TOTAL :            1 720,00€**

A compter de l'année 2016, une association choisie percevra les bénéfices engendrés par un concert organisé dans l'église.

**→ LOCATION LOCAUX MUNICIPAUX**

A compter du 1/1/2016, le Conseil Municipal décide de louer les petites salles

- Le forfait de location prévu pour les petites salles inclut le chauffage.
- Les associations de Maizilly continueront de bénéficier des petites salles à titre gratuit.
- La location des salles ainsi que le chauffage sera proposé gratuitement aux associations à but caritatif
- Un forfait de 100€/an pour la location de la salle des fêtes sera demandé à toute association ayant une activité régulière.
- Les associations extérieures pourront bénéficier de la location de la salle des fêtes au prix de 150€ pour le premier jour puis 50€ pour le jour suivant, hors chauffage.

Toute location, y compris à titre gracieux, devra faire l'objet d'un contrat de location.

**→ SITE INTERNET**

Madame LAGUIE a exposé le site internet « maizilly.fr » au conseil municipal, une présentation au public sera effectuée le jour des vœux du maire.

**→ QUESTIONS DIVERSES**

\*L'ancienne école a été estimée par l'agent immobilier WELL IMMO qui a fait une étude comparative de marché entre 70 000 et 90 000 €.

\*Le Cabinet d'Etude Secundo a été mandaté pour faire le diagnostic assainissement. Un devis complémentaire pour l'assistance est en cours.

\*Campagne fleurissement et cadre de vie : la commune de Maizilly a obtenu la 5<sup>ème</sup> place au concours de fleurissement (catégorie 1A).

\*L'idée de création d'un blason a été évoquée. Le Conseil donne son accord pour poursuivre la démarche.

\*CCAS : La loi NOTRe autorise la dissolution des CCAS au 31/12/2015 dans les communes de moins de 1500 habitants. Le Conseil à l'unanimité décide de reporter la décision à l'année prochaine.

\*La cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 9 janvier à 11h.

\*Information donnée par la paroisse :

L'inauguration du chemin de croix de l'Eglise aura lieu le dimanche 31 janvier 2016 au cours d'une messe à l'issue de laquelle les habitants partageront le verre de l'amitié à la salle des fêtes.